

**COMMISSION LOCALE DE**  
**DEVELOPPEMENT RURAL**

**RAPPORT ANNUEL**

**2006**

# **RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL**

---

## **1 - SITUATION GENERALE DE L'OPERATION**

Il n'existe à ce jour aucune convention et aucun projet en cours.

## **2 - ETAT D'AVANCEMENT DETAILLANT L'EXECUTION DES CONVENTIONS**

Il n'existe à ce jour aucune convention.

## **3 - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL**

### ***EVENEMENTS DE L'ANNEE 2006***

La composition de la Commission n'a fait l'objet d'aucune modification. La dernière en date a été décidée par le Conseil communal du 18 janvier 2005 et a été approuvée par le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme le 12 avril 2005.

Le 25 décembre 2006 nous avons déploré la disparition de Monsieur Jean PAQUAY, délégué du Président.

### ***REUNIONS DE LA CLDR***

- ❑ 07/02/2006
- ❑ 19/06/2006
- ❑ 21/09/2006
- ❑ 12/12/2006

Les PV desdites réunions sont annexés.

### ***ETAPES REALISEES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PCDR***

La CLDR a établi la priorisation à donner aux projets du PCDR.

La Commune a confié à l'auteur de projet désigné la rédaction des fiches projet nécessitant notamment la fourniture de plans. Une présentation de l'avant-projet des fiches a été réalisée le 21 septembre 2006 par l'auteur de projet aux membres de la CLDR qui ont émis des remarques et des commentaires.

De même, le document du PCDR a été présenté le 12 décembre 2006 aux membres de la Commission et a fait l'objet de modifications.

Le 3 septembre a eu lieu dans le parc communal « Aquavie ». 50 associations étaient présentes et 600 personnes ont participé à cet événement qui s'est très bien déroulé.

L'objectif de cette manifestation a été rencontré, à savoir faire connaître les associations entre elles et au public. Cet événement était un vrai lieu de rencontre et de convivialité.

### ***ETAPES A REALISER EN 2007***

- Vote de l'avant-projet du PCDR par la Commission.
- Vote par le Conseil communal.
- Avis de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) sur les propositions.
- Approbation du programme par le Gouvernement wallon.
- Réalisation des projets se trouvant dans le PCDR, en fonction des priorités définies, par le biais de diverses conventions.

## PROPOSITION DE PROJETS A ENTREPRENDRE

Le Conseil communal a décidé de retenir pour 2007 la fiche projet 1.1 relative à l'aménagement d'une Maison de village et de ses abords pour une première convention-exécution.

### 4 - RAPPORT COMPTABLE

La commune n'a bénéficié à ce jour d'aucune subvention.

Le Programme (PCDR) n'est pas encore approuvé.

### 5 - PROGRAMMATION BIENNALE

La programmation pour 2007 et 2008 retient les projets suivants. Les sources de financement sont indiquées ci-dessous. Les parts communales seront financées soit par emprunt soit par fonds propres en fonction des bonis dégagés.

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps												
<b>FICHE 1.1: NONCEVEUX</b>  Aménagement d'une Maison de village et de ses abords	1.2, 2.1, 2.2, 2.3, 4.2, 5.3	534.092 €	Développement rural 80%: 427.274 € Commune: 20%: 106.818 €	2007-2009												
<b>FICHE 1.2: AYWAILLE (entité communale)</b>  Réalisation d'un inventaire des chemins vicinaux en vue de créer une nouvelle mobilité inter-villages	3.1, 4.3, 5.1, 5.7	30.000 €	Part communale: 100% (pour l'étude)	2007-2009												
<b>FICHE 1.3: AYWAILLE (entité communale)</b>  Réalisation d'une liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinrive en prolongeant la Voie des Aulnes	2.1, 3.1, 4.3, 4.5, 5.6	2.109.835 € ou 1.432.688 € en fonction des options choisies	<p style="text-align: center;"><i>Première option</i></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>MET(tronçon AB + BC)</td> <td>1.395.281 €</td> </tr> <tr> <td>Développement rural 80 %</td> <td>571.643€</td> </tr> <tr> <td>Part communale 20 %</td> <td>142.911€</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><i>Seconde option</i></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>MET (tronçon BC )</td> <td>71.844 €</td> </tr> <tr> <td>Développement rural 80 %</td> <td>1.088.676 €</td> </tr> <tr> <td>Part communale 20 %</td> <td>272.169 €</td> </tr> </table>	MET(tronçon AB + BC)	1.395.281 €	Développement rural 80 %	571.643€	Part communale 20 %	142.911€	MET (tronçon BC )	71.844 €	Développement rural 80 %	1.088.676 €	Part communale 20 %	272.169 €	Phase 1: 2007-2010 Phase 2: dans les 10 ans
MET(tronçon AB + BC)	1.395.281 €															
Développement rural 80 %	571.643€															
Part communale 20 %	142.911€															
MET (tronçon BC )	71.844 €															
Développement rural 80 %	1.088.676 €															
Part communale 20 %	272.169 €															
<b>FICHE 1.4: AYWAILLE</b>  Aménagement du centre de l'entité	2.1, 2.3, 3.1, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.6	1.871.386 €	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Développement rural (80 % de A et B.2)</td> <td>848.113 €</td> </tr> <tr> <td>Part communale (20 % de A et B.2)</td> <td>212.028 €</td> </tr> <tr> <td>MET à 100% (B.1)</td> <td>811.245 €</td> </tr> </table>	Développement rural (80 % de A et B.2)	848.113 €	Part communale (20 % de A et B.2)	212.028 €	MET à 100% (B.1)	811.245 €	Phase 1: 2007-2010 Phase 2: dépend des travaux sur les voiries régionales						
Développement rural (80 % de A et B.2)	848.113 €															
Part communale (20 % de A et B.2)	212.028 €															
MET à 100% (B.1)	811.245 €															

<b>Intitulé du projet</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Coût estimé (TVAC)</b>	<b>Répartition du financement</b>	<b>Programmation dans le temps</b>
<b>Fiche 1.5: AYWAILLE</b>  Constitution du Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire (PCAD) pour le Domaine du Mont d'Amblève	1.2, 1.3, 2.1, 2.2	A chiffrer	Possibilité d'une éventuelle subside via la DGATLP	2007-2009
<b>Fiche 1.6: AYWAILLE (entité communale)</b>  Elaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)	5.1, 5.2, 5.6	19.850 €	Subsidés régionaux possibles via la Direction de la Nature – Cellule PCDN: -14.850 € pour l'étude du réseau écologique - 2.500 € pour la mise en place du partenariat  Participation communale: 2.500 € pour la mise en place du partenariat	2007-2009

Le Président,  
Ph. DODRIMONT

